

Action mise en place
par le service
Inclusion Socio Professionnelle
de **L'APASE**

6 avenue des Pays Bas - 35200 RENNES

Tel : 02 99 36 67 67

inclusionsocioprofessionnelle@apase.org

www.apase.org/pems



Des compétences mutualisées,
au sein d'une équipe pluri-professionnelle



Cofinancé par
l'Union
européenne

PEM'S
Parcours En Mouvement'S
Accompagnement

**Action visant à lever les freins vers
l'insertion sociale et professionnelle,
par un accompagnement adapté,
des personnes présentant des
difficultés ou souffrances psychiques.**

Pour toute question, nous nous tenons à la
disposition des personnes et des professionnels

POUR QUI ?

Pour toutes personnes majeures, **rencontrant des difficultés psychiques** (isolement, variabilité de l'humeur, difficultés relationnelles,...), reconnues ou non par la MDPH.

Désireuses de s'engager dans un parcours d'inclusion socio-professionnelle,

Sans activité professionnelle, ou en contrat de travail suspendu (arrêt de travail de plus de 6 mois), **Inscrit ou non à Pôle Emploi** (si oui fournir attestation d'inscription à Pôle Emploi)

Ou en contrat d'insertion (fournir une copie du contrat)

Et **orientées** par des référents RSA, des acteurs des dispositifs de santé, de l'emploi et de l'accompagnement social et médico-social, avec la fiche de liaison disponible sur le site : www.apase.org/pems

POUR QUOI ?

En faveur d'un parcours socioprofessionnel sécurisé, sans rupture, en milieu ordinaire de travail :

Favoriser la mobilisation des personnes pour la construction et la mise en œuvre de leur projet d'inclusion professionnelle :

- En travaillant à la levée des freins,
- En leur permettant d'identifier leurs ressources et leurs difficultés,
- En leur permettant de clarifier leur projet d'insertion socioprofessionnelle,
- En les accompagnant dans les différentes démarches d'accès à l'emploi,
- En mobilisant l'environnement.

COMMENT ?

Parcours En Mouvement'S en 3 phases :

1. Une phase de rencontre

2. Une phase d'analyse : des rencontres avec un professionnel référent du service et l'avis médical du médecin psychiatre.

3. Une phase d'appui au parcours mise en œuvre ou une orientation ajustée vers d'autres acteurs professionnels.

- Des rencontres individuelles
- Une fréquence des rencontres déterminée avec la personne
- Une convention d'une durée de 3 à 12 mois, renouvelable
- Selon les objectifs identifiés (soutien au soin, à l'inclusion sociale, l'estime de soi, capacités à agir, à la reconnaissance du handicap, accompagner la recherche et réalisation d'un stage...)
- Bilan avec la personne, partagé en équipe, pour déterminer d'une réorientation, poursuite ou arrêt.

OÙ ?

L'action
Parcours En Mouvement'S
est conduite sur le
département d'Ille-et-Vilaine,
avec des lieux de
permanences,
sur différents territoires :

